

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi premier mars à dix-sept heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle de la communauté de communes à Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le mardi quatorze février par le Président du Syndicat Mixte.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué le mercredi premier mars à dix-huit heures, le conseil pouvant valablement délibérer à cette occasion sans condition de quorum.

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de présents : 13
 Nombre de votants : 13

Abstention :-
 Pour : 13
 Contre :-

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 1er mars 2023					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme	x		départ 19h	
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine	x			
BOST	Jean-François				
CAILLAUD	Philippe		x		
CASANAVE	Laurent	x			
COUVY	Jean-Paul				
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEVARS	Pascal				
DUCROCQ	Corinne				
HERMAN	Nadine				
JOUEN	Pascal				
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick				
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick	x		départ 18h15	
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARCETEAU	Dominique	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain	x			
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre				
RODRIGUES	Antonio				
SAUTREAU	Jean-Michel				
SUTOUR	Pierre				
SAVOYE	Gérard				
SEDAN	Annie		x		

Secrétaire de séance : Anémone LANDAIS

Objet : Montant de la cotisation 2023

AR Prefecture

024-200068260-20230301-2023030109-DE
 Reçu le 06/03/2023

Objet : Montant de la cotisation 2023

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le comité syndical décide de fixer le montant de la cotisation 2023 des communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte à 1,55 € par habitant (sur la base de la population totale des populations légales de l'INSEE millésimées 2020 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2023).



Le Président,
Francis LAFAYE

*Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
Pour copie conforme,
Publié et Affiché le*

AR Prefecture

024-200068260-20230301-2023030109-DE
Reçu le 06/03/2023